

ANNEXE V AU PROTOCOLE B

**Liste de pays ou territoires participant au partenariat euro-méditerranéen basé sur la déclaration de Barcelone et concernés par les dispositions relatives au cumul énoncées au paragraphe 2 des articles 3 et 4**

Algérie

Egypte

Israël

Jordanie

Liban

Maroc

Syrie

Tunisie

OLP pour le bénéfice de l'Autorité palestinienne